



## Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 29 janvier 2020

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le mercredi 29 janvier 2020 à 20h30 en Mairie.

**Présents :** CLUZEL Michel, Maire - DUNOGIER Jacques, 1<sup>er</sup> adjoint - GUILBOT Alain 2<sup>ème</sup> adjoint - OLLIER Séverine 4<sup>ème</sup> adjoint - ARGAUD Guillaume - BERNARD Guislain - BONNEFOY Marlène - BRANCQUART Damien - DUNAND Philippe - FAURE Guy - PEYROT Stéphane.

**Procuration :** DUCLAUX Éric 3<sup>ème</sup> adjoint à OLLIER Séverine 4<sup>ème</sup> adjoint

**Absent excusé :** CHANAL Ludovic - BRUNEL Laurent

**Secrétaire de séance :** PEYROT Stéphane

### I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES :

Présentation du compte rendu des séances du 04.12.2019 et du 19.12.2019.

### III - ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative n°9 Budget communal 2019**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une décision modificative budgétaire afin d'abonder la ligne 6748 et d'attribuer une subvention exceptionnelle aux communes sinistrées par le séisme du 19/11/19.

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant	
D	F	67	6748	Autres subventions exceptionnelles	210,00	
					Total	210,00
CREDIT A REDUIRE						

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	011	60612	Énergie - Électricité	-210,00
Total					-210,00

**Voté à l'unanimité**

• **Etude des demandes de subventions des organismes extérieurs :**

- Subvention ARBRE DE VIE
- Subvention AFSEP
- Subvention ASPA
- Subvention 1.2.3 Soleil

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil de se positionner à toutes ces demandes reçues régulièrement en mairie .Il est préférable de mettre en attente ces dossiers et nous laissons la future équipe municipale en juger et prendra elle-même sa décision.

**Surseoir**

• **Subvention exceptionnelle Amicale Laïque**

Suite à la demande de subvention exceptionnelle de Madame Amélie PERSONNE, présidente de l'association Amicale Laïque dans le cadre de l'organisation de la manifestation de la chasse aux œufs.

L'ensemble du conseil pense qu'il serait préférable que la future équipe municipale le prenne en considération lors de leur élaboration du budget 2020 à venir car il faudra créer une ligne supplémentaire pour pouvoir allouer cette subvention. Sur le budget 2019, cette ligne n'existe pas. Pâques étant le week-end du 06 avril, la nouvelle équipe aura le temps de se positionner.

**Surseoir**

• **Délibération n°1 : Instaurant le Droit de Prémption Urbain**

Monsieur le Maire laisse la parole à son adjoint Jacques DUNOGIER pour traiter ce sujet.

L'article L211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé d'instituer un droit de prémption urbain (DPU), sur tout ou partie des zones urbaines ou des zones d'urbanisation future (zones AU), telles qu'elles sont délimitées par le plan de zonage du PLU.

Ce droit de prémption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels.

Ce droit peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement, et ce en application de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme.

La Commune de PLATS a approuvé un **Plan Local d'Urbanisme**, par délibération du Conseil Municipal du **19 juin 2019**.

Dans ce contexte, il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur l'instauration du Droit de Prémption Urbain sur les zones Urbaines et à Urbaniser telles que définies par le nouveau document local d'urbanisme.

**Voté à l'unanimité**

## IV- Communications de M. le Maire.

- **Communiqué de M Laurent DESPORTES concernant la suppression du budget annexe assainissement :**  
Mr DESPORTES, trésorier de la commune, signale qu'il y aura plusieurs actes à réaliser pour le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à ARCHE Agglo. La communauté d'agglomération poursuit actuellement l'action sur la commune de PLATS car il y a un diagnostic déjà fait et une enquête publique réalisée. Les demandes de subventions sont déjà en cours par ARCHE Agglo.
- **Formation de préparation aux échéances électorales pour les élus.**  
De nouvelles personnes débutantes vont siéger au sein d'un nouveau conseil suite aux élections municipales 2020. Pour ceux qu'ils souhaitent commencer ou continuer l'aventure, un droit de formation sur la gestion communale est proposé.

## V- Questions diverses.

- Séverine OLLIER informe le conseil qu'un bénéfice de 500 Euros à été réalisé par une bonne gestion de l'élaboration du bulletin municipal. Le bulletin a coûté 1452 Euros à la commune mais que 1950 Euros ont été récoltés par les généreux sponsors.
- Séverine OLLIER soulève différents sujets ou questions évoqués lors des derniers conseils municipaux pour lesquels le conseil devait apporter des réponses :
  - **CM du 12 novembre**, lieu susceptible où un panneau d'affichage pourrait être implanté. Jacques DUNOGIER, en étroite collaboration avec Mr CHEYNEL, pense qu'il serait judicieux de le positionner vers le saule pleureur, proche de la RD 219 là où un tronçon de haie de cyprès avait été arraché.
  - **CM du 12 novembre**, vandalisme salle des fêtes, boulodrome et école publique. Alain GUILBOT annonce que des travaux ont déjà été réalisés au niveau de l'école pour la sécurité des enfants. Concernant le vandalisme du boulodrome, de la salle des fêtes et de l'école, les parents des enfants incriminés ont réparé les dégâts.
  - CM du 04 décembre, plaques de rues et numérotation. Jacques DUNOGIER a récupéré tous les éléments que Guy FAURE avait en sa possession
  - Lors de l'épisode neigeux de novembre 2019, des entreprises locales (garage BANC et GRUAT TP) ont fourni 900 litres de carburant pour faire fonctionner les groupes électrogènes d'ENEDIS. Est-ce que ENEDIS a payé les entreprises locales ? Monsieur le Maire précise que les entreprises concernées ont été informées de la démarche à suivre pour obtenir le remboursement. Il se charge de le leur rappeler.
  - La recherche de 2 déneigeurs pour la saison 2020/2021 est toujours d'actualité.
  - Mme LEVIENNOIS avait réalisé un dossier (montage photo /commentaire) sur différents travaux qui, pour sa part, sont mal étudiés et mal conçus. Un rendez-vous est fixé pour le 5 février avec la plaignante et Jacques DUNOGIER.
  - A propos du passage des poids lourds sur le pont de la Banne, il y aura une surveillance de l'ouvrage et un contact régulier avec la municipalité voisine (Colombier Le Jeune) .Guillaume ARGAUD évoque qu'il ne faut pas se limiter qu'au pont mais aussi à l'ensemble de la route communale pour la limitation du passage des poids lourds.
  - Projet de réhabilitation du terrain de tennis : 3 entreprises ont été sollicitées pour ce projet et seulement une (Vert et Sport) a répondu avec un devis s'élevant à hauteur de 80 000 Euros. Il est préférable d'attendre que la nouvelle équipe municipale se mette en place et c'est trop prématuré de constituer un groupe de travail pour mener à bien ce projet. Par contre pour éviter de perdre une année supplémentaire à la nouvelle équipe, il faudra faire obligatoirement une demande de subvention auprès du département, de la DETR et de la région courant le mois de février .

- Marlène BONNEFOY signale que la réfection de l'intérieur de la salle des fêtes est à prévoir pour la prochaine équipe municipale.
- Guy FAURE aborde le sujet de projet de WC public.
- Une personne publique (Denis DUPIN) demande à avoir la parole au sujet des fils électriques trop bas au niveau de la rue Ostermeyer (montée du stade) pour le passage des poids lourds. Des réparations ont été récemment réalisées.
- Pour le poste d'une personne au secrétariat de la mairie, des CV sont récemment arrivés en mairie.
- Jacques DUNOGIER a pris contact avec Mr CHEYNEL pour les normes et des conseils en vue d'une installation d'un coussin berlinois au niveau de la rue du Père POLLY, à hauteur de la salle des fêtes.
- Une démarche de communication avec une application à télécharger sur les smartphones de nos administrés qui s'intitule « panneau pocket ». Cette application permet de recevoir en permanence des infos sur sa commune. Elle a un coût de 120 Euros/ an au frais de la commune.
- Alain GUILBOT aborde le sujet sur le stationnement dans le village avec le tracé au sol des places ainsi que les panneaux. Le CM doit être crédible par rapport à sa réunion publique faite, il a déjà quelques mois de cela. Il soulève aussi le sujet à propos de l'élagage le long des voies communales dont les propriétaires ont reçu un courrier les concernant.
- L'entreprise Passion Nature va effectuer des travaux d'abattage de la haie de lauriers sur le chemin de l'école buissonnière (derrière la mairie), le 07 février.
- Damien BRANCQUARD demande qu'en est-il du changement du groupe de boîtes aux lettres qui est actuellement très vétuste, à droite de l'église ? Le contact est en cours avec la poste.
- Une réunion technique est prévue le 12 février 2020 à 20 h30, en mairie.

---

Séance levée à **23h20** .